

Décision

Générale

colonial

Décision n° 866 décision n° 866 du 18 septembre 1951

n° 866

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 septembre 1951

Numéro JO

n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro

1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Rabehaja Martin est engagé en qualité d'agent de poursuites pour le recouvrement des contributions directes et mis à la disposition du Trésorier-Payeur pour s compter du 8 septembre 1951 à la solde mensuelle de 21.000 francs, exclusive de toutes indemnités.